



Organisation de l'aviation civile internationale

Tél. : +1 514-954-8220/8221 Site web : www.icao.int

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OACI

COM 24/12

CHRISTIAN SCHLEIFER-HEINGÄRTNER EST RECONDUIT DANS SES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE NAVIGATION AÉRIENNE DE L'OACI

MONTRÉAL, le 29 novembre 2012 — Le Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a unanimement reconduit M. Christian Schleifer-Heingärtner, de l'Autriche, dans ses fonctions de Président de la Commission de navigation aérienne (ANC) pour un second mandat d'un an prenant effet le 1^{er} janvier 2013.

Au cours de son premier mandat, en 2012, M. Schleifer-Heingärtner a dirigé la Commission pendant une analyse détaillée de propositions soumises à l'examen de la douzième Conférence de navigation aérienne (19 – 30 novembre), qui a consisté à examiner comment il sera possible de faire face en toute sécurité et efficacement à la duplication du nombre des vols mondiaux durant les 20 prochaines années. Il dirigera aussi les activités consistant à soumettre les résultats de la Conférence à la 38^e session de l'Assemblée de l'OACI qui se tiendra en automne 2013, constituant ainsi un pont entre ces deux manifestations pendant son mandat.

Pendant son deuxième mandat, M. Schleifer-Heingärtner présentera les résultats des travaux de la Commission sur l'élaboration de la première nouvelle Annexe à la Convention de Chicago adoptée depuis 42 ans, l'Annexe 19 sur la Gestion de la sécurité.

M. Schleifer-Heingärtner qui est membre de la Commission depuis 2009 y a été nommé par les pays du groupe ABIS (Autriche, Belgique, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suisse). Avant d'être nommé commissaire, il a occupé pendant 14 ans un poste au sein des services de certification et de navigabilité de l'Administration de l'aviation civile (AAC) de l'Autriche.

M. Schleifer-Heingärtner est ingénieur en avionique, pilote et mécanicien d'essais en vol ; il est titulaire d'une licence de maintenance avionique et d'une licence de pilote professionnel en cours de validité.

La Commission de navigation aérienne est l'organe technique de l'OACI. Elle est composée de 19 experts internationaux indépendants qui sont chargés d'élaborer les normes et pratiques recommandées pour la sécurité de l'aviation civile internationale. Des observateurs des États et des représentants de l'aviation participent aussi aux activités de la Commission.

- 30 -

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 191 États membres dans tous les domaines de l'aviation civile.